

RAPPORT N° 460 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 6 OCTOBRE 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 28 septembre au 5 octobre 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins une (1) personne est décédée au Centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK) à la suite du refus du directeur de la prison de Bubanza d'autoriser son transfert vers une structure de soins adaptés à sa maladie.

Le rapport déplore aussi le cas d'une (1) personne qui a été enlevée par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) en province de Muyinga.

1. Atteinte au droit à la vie

- Dans la nuit de mercredi 2 octobre 2024, Joseph Nzigamasabo, un détenu de la prison centrale de Bubanza (nord-ouest du Burundi) âgé de 31 ans, est décédé à Bujumbura au Centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK), appelé Roi Khaled, après une complication de sa maladie pulmonaire sévère à la suite du refus de son transfert à une structure sanitaire spécialisée. En effet, selon des témoins à la prison de Bubanza, Joseph Nzigamasabo n'a pas cessé de demander d'être transféré à une structure de soins spécialisés en raison de sa dégradation continue de son état de santé depuis plus d'un mois, mais il s'est heurté au refus catégorique du directeur de la prison de Bubanza, Samuel Kayanda, pour la simple raison d'avoir participé aux manifestations en 2015 contre le troisième mandat illégal et illégitime du président feu Pierre Nkurunziza. Samuel Kayanda n'a même pas daigné écouter les alertes répétées du personnel infirmier de la prison de Bubanza sur la détérioration graduelle de la santé du détenu Joseph Nzigamasabo.

Les mêmes sources ont précisé que le 12 septembre 2024, un infirmier a pris la décision d'inscrire Joseph Nzigamasabo sur la liste de détenus nécessitant un transfert à l'hôpital de Bubanza situé pourtant à moins de deux kilomètres de la

prison, mais le directeur de la prison a ordonné que Joseph Nzigamasabo y soit transporté étant menotté. Après 12 jours d'hospitalisation sous menottes, Joseph Nzigamasabo a été diagnostiqué des lésions pulmonaires graves nécessitant une évacuation urgente vers une structure de soins spécialisés à Bujumbura et ont pris la décision de le transférer au CHUK le 24 septembre, une évacuation qui n'a pourtant pas été exécutée dans l'immédiat car le directeur de la prison de Bubanza, Joseph Kayanda, s'était opposé à son transfert, arguant qu'il devait plus regagner la prison. Comme les médecins de l'hôpital de Bubanza ont beaucoup insisté à ce que le patient soit transféré d'urgence vers une structure spécialisée, Joseph Nzigamasabo a finalement été transféré au CHUK le 27 septembre 2024 où il est décédé 5 jours plus tard.

SOS-Torture Burundi déplore les violations répétitives mais impunies des dispositions légales en matière de détention de personnes privées de liberté, notamment en ce qui concerne le droit à la santé des détenus, et demande à l'autorité compétente du ministère de la justice d'engager de poursuites judiciaires contre le directeur de la prison de Bubanza, Samuel Kayanda, afin de décourager les auteurs de ces violations graves qui ternissent l'image, déjà mise à mal, de la justice burundaise.

Elle recommande aux autorités judiciaires et pénitentiaires d'assurer à toutes les personnes privées de liberté l'exercice et la jouissance équitable de leurs droits, y compris le droit à la santé.

2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la nuit de vendredi 20 septembre 2024, vers 19h30, un homme connu sous le nom de Karangwa, âgé de 56 ans, a été enlevé à son domicile sur la colline de Kijumbura de la zone de Masaka, en commune de Giteranyi de la province de Muyinga (nord-est du Burundi), par le responsable du Service National de Renseignement (SNR)

dans cette province, Wilson Nzisabira, en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

Selon des témoins, Karangwa, un ancien réfugié du camp de Mahama en République du Rwanda qui s'était rapatrié début 2022, a été enlevé par des Imbonerakure, tout juste dès son arrivée à son domicile, qui l'ont vite remis au responsable provincial du SNR à Muyinga. Karangwa a été alors embarqué à bord du véhicule aux vitres teintées de Wilson Nzisabira vers une destination inconnue.

Les mêmes sources ont précisé que, depuis ce jour, les membres de la famille de Karangwa l'ont cherché dans tous les cachots officiels de Muyinga, sans succès. Des Imbonerakure et certaines autorités locales avaient toujours nourri des soupçons infondés sur le fait que la victime aurait gardé des liens étroits avec des Burundais qui sont restés au Rwanda.

SOS-Torture Burundi déplore l'impunité qui entoure toutes les violations des droits humains commises par Wilson Nzisabira depuis le début de sa carrière, plus particulièrement au cours de la période sombre où il était le chef de cellule des OPJ au SNR.

Elle demande aux autorités du SNR de révéler le sort de Karangwa et de prendre des mesures appropriées visant à déférer Wilson Nzisabira devant la justice afin qu'il soit puni conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.